

**Mémoire déposé dans le cadre  
des consultations publiques menées par le gouvernement du Québec  
sur l'encadrement du cannabis  
dans le contexte du nouveau cadre législatif fédéral.**

**RECOMMANDATIONS DU CIPTO  
(Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais)**

**Rédigé par :  
Yves Séguin, directeur général**

**Gatineau, septembre 2017**

## INTRODUCTION

D'abord, malgré plusieurs préoccupations qui seront énumérées un plus loin, il importe de savoir que le CIPTO accueille favorablement la proposition de légaliser le cannabis car il rejoint un objectif mis de l'avant par l'organisme depuis plusieurs années, c'est-à-dire la déjudiciarisation des personnes qui consomment des substances psychoactives. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit seulement d'un type de produits mais c'est un pas dans la bonne direction.

Voici donc un court mémoire sous forme de recommandations - qui sont le fruit de l'analyse de nos expériences terrain (activités de prévention et sensibilisation auprès d'élèves et d'étudiants de tous âges, interventions de type relation d'aide, accompagnement dans les services spécialisés en dépendances, travail de rue, etc.) - puissent être utiles à la réflexion et aux prises de décisions qui découleront de ce changement législatif.

## CIPTO

Le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais (CIPTO), organisme communautaire autonome guidé par l'approche de réduction des risques et des méfaits, offre des services d'accueil, de soutien et d'accompagnement aux personnes utilisatrices de substances psychoactives et à leur entourage en plus d'initier des actions collectives.

### **Population-cible**

- Personnes qui consomment des substances psychoactives. Particulièrement celles qui rencontrent des obstacles quant à l'obtention de soutien ou de services leur permettant d'améliorer leur qualité de vie.
- L'entourage et les communautés touchées par les conséquences négatives de la consommation

### **Objectifs**

<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Concertation</b>
Sensibiliser et éduquer afin d'outiller les gens du milieu à faire des choix judicieux pour une meilleure qualité de vie;  Initier et mettre en place des actions novatrices et proactives dans les milieux des personnes à risque de développer des problèmes de toxicomanie.	Offrir des services d'intervention selon <b>l'approche de réduction des méfaits</b> auprès des personnes vivant des problèmes de toxicomanie;  Informer et soutenir l'entourage des personnes vivant des problèmes de toxicomanie.	Développer des liens de partenariat et de collaboration avec divers acteurs et actrices des milieux.

Il importe de mentionner que nos actions sont guidées par l'approche de réduction des méfaits qui s'inscrit tant dans une optique de santé publique en faisant la promotion de comportements de consommation sécuritaire réduisant les risques d'infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) que dans une optique de démarche individuelle où la personne demandant de l'aide est amenée à participer activement à un processus de changement en priorisant des objectifs réalistes tout en posant des gestes concrets. Pour certaines personnes, ces gestes peuvent être directement liés à la consommation et pour d'autres, qui n'envisagent pas nécessairement un changement de leurs habitudes de consommation dans l'immédiat, les objectifs d'intervention sont davantage en lien avec l'amélioration de leur qualité de vie ainsi qu'avec une démarche de reprise de pouvoir sur elle-même et sur leur vie.

## **NOS RECOMMANDATIONS**

### **1. Priorisation de la sensibilisation, de la prévention et autres facteurs de protection ainsi que des services d'aide et de soutien**

Nous ajoutons notre voix à ce qui semble être un large consensus et nous demandons à ce que la sensibilisation et la prévention entourant l'usage du cannabis soit une priorité dans les actions qui devront être mises de l'avant suite à ce changement législatif. Nous croyons même qu'il est nécessaire que des actions, notamment des campagnes d'information publique ainsi que des programmes de prévention et de sensibilisation, soient actualisées avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

De plus, il faut établir un véritable continuum en ce qui a trait à la sensibilisation et la prévention qui va de la promotion de la santé pour l'ensemble de la population jusqu'à la réduction des risques et des méfaits chez les personnes qui consomment. Pour ce faire, il sera nécessaire d'avoir une variété de moyens afin de rejoindre différentes populations-cible et s'adapter à leurs réalités dont l'âge et les multiples vulnérabilités qui pourraient être présentes chez un groupe ou un milieu précis.

De plus, l'expérience de la dépénalisation de l'ensemble des substances psychoactives au Portugal a démontré qu'il faut également investir dans des facteurs de protections qui vont bien au-delà de la promotion de la santé et de la prévention. Il faut se doter de moyens tels que des programmes de réinsertion scolaire et socio-professionnels qui sont adaptés à des personnes ayant une consommation problématique. Il faut que les personnes qui rencontrent des difficultés puissent avoir accès à des expériences personnelles positives et s'impliquer activement dans leur communauté leur permettront ainsi d'avoir une alternative à la consommation problématique.

Il faudra également s'assurer que l'ensemble des communautés, urbaines et rurales, puissent avoir accès à une variété de services d'aide, principalement publiques et communautaires, lorsque les personnes en auront besoin.

Bien entendu, pour mettre en œuvre cette panoplie d'actions, il faut absolument investir des sommes considérables pour atteindre l'ensemble des objectifs de soutien à la personne et à ses proches ainsi que de prévention, de sensibilisation et autres facteurs de protections.

## **2. Privilégier un modèle de distribution et de vente mixte (étatique et sans but lucratif)**

Nous croyons que le Québec doit se doter et encadrer un modèle de distribution et de vente qui doit être mixte, c'est-à-dire étatique et à but non lucratif. Les risques de dérives d'un modèle axé sur l'entreprise privée commerciale sont trop grands.

Malgré qu'il y ait aussi des risques dont la banalisation et l'appât du gain avec un modèle mixte étatique / à but non lucratif, l'encadrement de la distribution et de la vente serait meilleur. De plus, il en sera plus facile de réinvestir les sommes obtenues par la vente dans les actions qui se retrouvent dans la recommandation #1.

Enfin, nous devons également explorer les modèles de type communautaires tels que les coopératives de producteurs et de consommateurs.

## **3. Utiliser ce changement législatif pour élargir le débat de société afin d'en arriver à une meilleure cohérence en matière de politiques publiques au sujet de toutes les substances psychoactives.**

Nous croyons que nous devons profiter de l'adoption et la mise en œuvre de cette nouvelle loi et des politiques qui s'y rattacheront pour élargir le débat et, ultimement, revoir l'ensemble des lois, des règlements, des politiques ainsi que des services et des actions qui touchent l'ensemble des produits psychoactifs et des personnes qui en consomment.

Nous devons s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en ce qui a trait à la déjudiciarisation des personnes qui consomment et, de façon générale, de la manière dont nous abordons comme société la consommation de substances psychoactives, légales ou non. Pour ce faire, nous devons mieux connaître nos habitudes de consommations et poursuivre les recherches sur les impacts de celle-ci sur l'ensemble de la population.

## **Conclusion**

Le CIPTO croit que le gouvernement du Québec doit être pragmatique quant à la mise en application de cette nouvelle loi tout en évitant les pièges de la banalisation (souvent associée avec la commercialisation) et de la prohibition déguisée (encadrement trop restrictif). Il doit donc mettre de l'avant des politiques publiques qui soient cohérentes et accompagnées de nouveaux investissements importants permettant un continuum de programmes, services et d'actions variées.